

LAD/JPK
MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 11 SEPT 2024

N° 15 /MEMFPMA/DGFP/DPCE/SDC ✓

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des fonctionnaires et agents de l'Etat non contrôlés ou contrôlés absents à l'issue du contrôle électronique de présence au poste au titre de l'année 2023 dont la solde a été mise sous contrôle ou suspendue que la phase de réception des réclamations ouverte par communiqué n°000895/MEMFPMA/DGFP/DPCE/SDC du 30 mai 2024 prendra fin le 30 septembre 2024.

Passé ce délai, les fonctionnaires et agents de l'Etat concernés par cette mesure feront l'objet d'une procédure disciplinaire devant le Conseil de Discipline pour analyse de leur situation.


SORO Gninagafol